

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

LIAISON AUTOROUTIÈRE ENTRE CASTRES ET TOULOUSE - (N° 1446)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 604

présenté par

Mme Stambach-Terreoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

"visant à poursuivre la construction d'une autoroute aux tarifs exorbitants pour les usagers".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP tient à rappeler, via la modification du titre de cette proposition de loi, qu'au-delà de l'inutilité de l'A69, ce projet est d'autant plus absurde qu'il prévoira de faire payer les usagers pour le trajet effectué à un prix exorbitant alors que jusqu'ici, la RN 126 qui dessert l'axe entre les deux villes est gratuite.

Nous pouvons estimer que l'intérêt en gain de temps est minime comparé au fait que les usagers devront déboursé près de 20 euros pour le trajet Aller-Retour Castres-Toulouse.

De plus, le Tribunal administratif de Toulouse a précisé dans sa décision du 27 février dernier dans laquelle il annule les autorisations environnementales, que « le coût élevé du péage de la future liaison autoroutière sera de nature à en minorer significativement l'intérêt pour les opérateurs économiques ».

Et d'ajouter : "si le préfet, soucieux de remédier à ce risque de manque d'attractivité de la liaison autoroutière projetée, fait valoir qu'une réduction du prix du péage de 33 % est envisagée, non seulement une telle baisse tarifaire n'est, à ce stade, pas définitivement acquise mais, qui plus est, celle-ci ne concernerait, contrairement à ce que sollicitait la commission d'enquête publique dans le cadre de sa réserve n°1, qu'une partie du tronçon autoroutier".

Il est totalement incompréhensible qu'un projet d'infrastructure comme celle-ci passe en force alors que ses prétendus bénéfices socio-économiques pour le bassin de Castres-Mazamet n'ont jamais été démontrés et qu'il rendra payant un service public jusqu'ici gratuit. En prenant en compte le coût élevé de l'essence, la construction de cette autoroute aura in fine pour effet de pénaliser les automobilistes les plus précaires.